



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 Rue de Paris BP 70013 GRETZ-ARMAINVILLIERS 77223 TOURNAN CEDEX

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 07-47

Réglementant la circulation avenue Isaac PEREIRE
à GRETZ-ARMAINVILLIERS.

Arrondissement de MELUN

Télécopie 01 64 42 83 10

Téléphone 01 64 42 83 00

Le Maire de la commune de GRETZ-ARMAINVILLIERS

- VU la loi du 2 mars 1982 modifiée,
- VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
- VU le nouveau Code de la Route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963, modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment les articles 50-1 du livre I - 4^{ème} partie,

- **CONSIDERANT** les difficultés de circulation sur la chaussée rencontrées par les véhicules terrestres à moteurs dans l'avenue Isaac PEREIRE,
- **CONSIDERANT** l'utilité de nouveaux aménagements de la voirie avenue Isaac PEREIRE.
- **CONSIDERANT** qu'en conséquence, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules avenue Isaac PEREIRE,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - la circulation dans l'avenue Isaac PEREIRE est mise partiellement en sens unique, en demi chaussée du côté des numéros impairs des immeubles bordant l'avenue sur sa partie traversant la place de L'EOLE et débouchant sur le boulevard Victor HUGO ,

ARTICLE 2 - la circulation s'effectuera dans le sens décroissant des numéros d'immeubles bordant l'avenue .

ARTICLE 3 - une signalisation conforme au Code de la Route sera mise en place.

ARTICLE 4 - le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 5 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

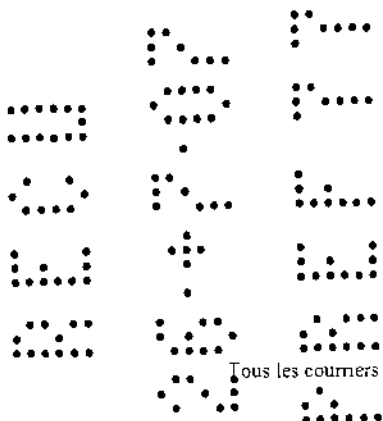
- Monsieur le Maire de GRETZ-ARMAINVILLIERS
- Monsieur le Commissaire Principal de Police de PONTAULT-COMBAULT
- MM. Les gardiens de Police Municipale

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRETZ-ARMAINVILLIERS
Le 17 Juillet 2007.

Jean-Paul GARCIA

Maire de GRETZ-ARMAINVILLIERS
Conseiller Général.



Tous les courriers doivent être adressés indistinctement à Monsieur Le Maire de GRETZ-ARMAINVILLIERS